



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/10/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

DATE DE LA CONVOCATION

02 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept, le 09 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pardoux Morterolles, sur la convocation en date du 2 octobre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PICOURET, CHASSAGNE, NOURRISSEAU, MONNIER

Suppléantes : Mmes COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. JOUHAUD, CHOMETTE, DEBESSON, MAYNE, PAMIES, POULIER, PAROT R.

Mme GRAND, ARTHUR, BOURDERIAU, JOUANNETAUD

OBJET : choix du prestataire en charge de l'étude de faisabilité et de programmation relative à la requalification du hall de l'élevage à Bourganeuf

Le Président rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2007, le Conseil a autorisé le lancement d'une consultation de prestataires pour mener une étude de faisabilité et de programmation relative à la requalification du hall de l'élevage à Bourganeuf et a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Inscrit au contrat actuel du Pays Sud Creusois, ce travail a pour objectif de proposer un programme d'aménagement du hall conforme aux usages actuels et besoins nouveaux. Il s'agira notamment de conforter la vocation économique de l'équipement en tenant compte des autres usages (évènementiels, sportifs).

Cette réflexion, menée conjointement entre élus de la communauté de communes et de la commune de Bourganeuf, doit également permettre de remédier aux problèmes de vétusté du bâtiment (structure...) et de proposer des solutions de traitements des abords (accès, stationnement, aménagements paysagers...).

Le Président indique qu'une consultation de programmistes a été lancée en août 2007, dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28-I du code des marchés publics), avec remise des offres pour le vendredi 21 septembre (12 h 00).

La mission demandée, d'un montant prévisionnel estimé à 50 000 € HT et d'une durée maximum de 6 mois, est déclinée en trois étapes :

Phase 1 : Diagnostic et études de faisabilité

Cette première étape permettra de vérifier la faisabilité technique, fonctionnelle et architecturale du projet de requalification du hall. Une partie importante est consacrée à une expertise technique du bâtiment et des contraintes d'utilisation.

Le prestataire procédera ainsi à une analyse urbanistique, volumétrique et technique des potentialités du bâtiment et des abords, à partir d'un début de conception architecturale en vue de l'élaboration de plusieurs hypothèses de transformation. Les prestations se déclineront dans l'ordre suivant :

- diagnostic fonctionnel et technique ;
- étude des besoins ;
- étude comparative de scénarii ;

Phase 2 : Assistance dans la définition d'un préprogramme d'aménagement

Sur la base d'un état des lieux de la fréquentation de l'équipement, des besoins émergents, le prestataire devra formaliser un préprogramme d'aménagement. Cette étape vise principalement à :

- faire la synthèse de toutes les études et données recueillies et en extraire les éléments essentiels qui vont contribuer à :
- formaliser les fondements du programme : objectifs, grandes fonctions du hall
- associer et consulter les principaux utilisateurs par le biais de réunions de travail mixtes (élus et utilisateurs) et d'enquêtes complémentaires.
- faire valider par le comité de pilotage un préprogramme.

Phase 3 : Rédaction du programme et estimation financière des travaux

Le programme chiffré constituera le rendu final de l'étude. C'est le document de référence qui servira à la consultation ultérieure de maîtres d'œuvre en charge de la préparation (esquisse, APS, APD) et du suivi du chantier de travaux. Deux étapes se succèdent :

- la poursuite du recueil détaillé des besoins, des contraintes et des attentes ;
- la rédaction du programme technique et fonctionnel qui retranscrit les besoins, les données, exigences et contraintes en vue de la consultation de maître d'œuvre.

Les critères de sélection portent sur :

- la valeur technique de l'offre : méthodologie avec une attention particulière dans l'assistance au maître d'ouvrage avec les réunions d'animation et de concertation utiles à préparation du programme ; les références sur des équipements similaires
- le prix des prestations, incluant notamment le recours à un géomètre et un bureau d'étude de sols.

Le Président informe que sur 17 dossiers transmis, seulement 2 offres ont été réceptionnées :

- Cabinet Jean Salvaire Conseil (Lyon), mandataire du groupement Jean Salvaire Conseil, Pollen APEP (architecte-paysagiste), ABAC Ingénierie (réseaux VRD), cabinet Delrieu (géomètre) et CEBTP SOLEN (étude de sol) : 38 375 € HT
- Emmanuel REY (Paris) : 22 710 € HT pour l'ensemble des prestations.

Le Président indique que les deux offres sont conformes aux attentes du cahier des charges quant à la compréhension des objectifs de l'étude, de la méthodologie de déroulement. Elles ont donc une valeur technique identique et présentent des délais d'exécution inférieurs à 6 mois.

Toutefois, l'offre d'Emmanuel REY est économiquement la plus avantageuse (coût journalier moyen des consultants programmistes et prestations de géomètre et d'étude de sols).

Aussi, considérant ces éléments, et après examen des offres par le bureau de la communauté de communes, le Président propose au Conseil de retenir l'offre d'Emmanuel REY pour la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de retenir l'offre de Emmanuel REY (Paris), programmiste, d'un montant total de 22 710 € HT pour mener l'étude de faisabilité et de programmation relative à la requalification du hall de l'élevage à Bourganeuf.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché correspondant.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

A Bourganeuf, le 10 octobre 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD